

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	46 (1917)
Heft:	14
Rubrik:	Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qu'en ce monde déjà, pour faire œuvre qui vaille,
Pour prospérer, il faut qu'on prie et qu'on travaille ;

Les meilleurs citoyens
Sont les meilleurs chrétiens,
Dieu veille sur les siens
Et les comble de biens.

En attendant, mon cher, je te plains et je prie
Mon Dieu de réformer ta jeunesse flétrie ;
Que son amour te jette un regard fraternel,
Pour que ton cœur vaincu réponde à son appel.

•
Je n'avais pas fini cette dernière page,
Que j'entendais sous ma fenêtre, un grand tapage.
Paul-Emile était mort. Un suicide affreux,
Un coup de pistolet. Malheureux ! Malheureux !
Barque sans gouvernail, qui sombre dans l'abîme,
De ses débordements il était la victime.
Il avait tout perdu, dévoré tout son bien ;
La débauche, le jeu, l'avaient réduit à rien.
Et ses pauvres enfants, et sa femme et sa mère,
Du jour au lendemain, réduits à la misère ;
Sans appui de personne, ils étaient délaissés,
Les amis d'autrefois, disparus, éclipsés.
Hier, c'étaient les honneurs, les succès et la gloire ;
Aujourd'hui la ruine avec la honte noire.
Décidément, décidément il me paraît
Que le bonheur n'habite pas au cabaret.

Gland, 30 mai 1917.

A. D.

ÉCHOS DE LA PRESSE

Le gouvernement britannique vient de donner une nouvelle preuve de son activité et de sa vitalité en abordant courageusement l'un des problèmes les plus délicats qui soient, même en temps de paix : celui de la réforme de l'enseignement.

Tandis que des commissions spéciales sont chargées de préparer les voies à l'établissement prochain d'un ministère de la santé publique, ce qui permettra sans doute d'enrayer le développement terrifiant de certaines maladies contagieuses, telles que la tuberculose et la syphilis, le gouvernement met à l'étude un plan de réorganisation de l'enseignement public. On espère ainsi remédier au gâchage des intelligences, qui est le résultat inévitable des méthodes actuelles d'enseignement.

On sait que les différents grades de l'enseignement en Angleterre ne sont nullement coordonnés. L'Etat ne se mêle pas de l'administration des universités et des collèges de l'enseignement secondaire. Cette affirmation est peut-être inexacte, parce qu'en Angleterre il n'y a pas de règle absolue, et qu'il existe pour certaines universités, ainsi que

pour certaines écoles où l'on donne un enseignement similaire à l'enseignement secondaire, des subventions de l'Etat. Mais, d'une façon générale, l'enseignement supérieur ne se rattache par aucun lien officiel à l'enseignement secondaire, qui, à son tour, est absolument indépendant de l'enseignement primaire. Ce n'est pas le chancelier de l'Echiquier qui subvient aux dépenses des universités, paie les professeurs de ces grands centres d'instruction et d'éducation ; ce n'est pas davantage le chancelier de l'Echiquier qui régit l'organisation financière des grandes écoles secondaires ou des établissements plus modestes qui, au point de vue de l'enseignement, forment un chaînon intermédiaire entre l'instruction primaire et la haute culture universitaire. Là, comme dans tant d'autres domaines, l'Etat ne se mêle de rien, abandonne tout ou presque, à l'initiative privée, respecte les fondations séculaires, s'en remet aux bienfaiteurs éclairés du soin de créer des chaires nouvelles, et laisse une autonomie absolue aux différents conseils élus par les universités ou par les grandes écoles secondaires, pour gouverner, dans l'intérêt plus ou moins local et particulier de chaque institution, ces corps constitués qui font chez eux ce que bon leur semble.

Par contre, depuis une vingtaine d'années, l'éducation primaire est presque entièrement entre les mains ou sous le contrôle de l'Etat. Mais comme tout ici n'est qu'exceptions, je ne puis aller plus avant dans ce sujet sans étudier de près, comme il le mérite, le système complexe de l'enseignement primaire des « Board schools », où la question d'éducation se complique de questions religieuses. On peut cependant poser comme principe général que les écoles primaires de toutes les dénominations et de tous les types sont, en fait, des écoles contrôlées par l'Etat, en raison des allocations, subventions, etc., que ces établissements reçoivent, soit du chancelier de l'Echiquier, soit des autorités locales.

Evidemment les écoles primaires de l'Angleterre n'ont rien de commun avec celles du continent. Elles jouissent de libertés qui surprennent fort de l'autre côté du détroit. L'horreur de toute centralisation administrative, qui est une des caractéristiques du caractère britannique, y a consacré des coutumes qui compliquent à plaisir toute tentative d'unification et de réorganisation logique.

Le nouveau ministre de l'Instruction publique, M. Fisher, a fait porter ses réformes sur quatre points principaux :

1. Amélioration de la situation matérielle et morale des instituteurs et professeurs dans les établissements primaires et secondaires.
2. Augmentation et amélioration des facilités données aux élèves sans fortune pour accomplir le cycle complet des études secondaires et supérieures.
3. Perfectionnement de l'enseignement technique et britannique.
4. Plus stricte application des règlements relatifs à l'assiduité aux cours, la limite d'âge passant de 13 à 14 ans pour les élèves des écoles primaires.

Notons que le ministre se prépare à diminuer considérablement le nombre des examens, qui, paraît-il, dépassent la centaine.

M. Fisher a révélé au public ce que n'ignoraient pas les spécialistes,

à savoir que, dans l'enseignement primaire, plus de 42,000 instituteurs vivaient avec des traitements annuels inférieurs à 2,500 fr. Ce chiffre paraîtra peut-être considérable à certains de leurs collègues du continent ; mais, en Angleterre, où la vie est pourtant meilleur marché que partout ailleurs, on considère qu'en raison des habitudes de toutes les classes sociales, un traitement de 2,000 fr. ou 2,500 fr. est un salaire très inférieur.

M. Fisher a donc proposé une échelle de relèvement de traitement qui nécessitera un crédit nouveau de 3,420,000 livres par an.

Il me suffira d'ajouter que les professeurs de l'enseignement secondaire seront, eux aussi, mieux traités ; une somme de 433,900 livres sera répartie, sous forme de subvention, entre les divers établissements d'enseignement secondaire, afin d'améliorer la situation pécuniaire des professeurs et de créer partout des fonds de retraite suffisants.

Enfin, les enfants dont les qualités intellectuelles méritent d'obtenir leur plein développement, pourront avoir des bourses, des subventions, qui leur ouvriront plus largement que par le passé les portes des grandes écoles et des universités.

L'Angleterre donne à ses Alliés une leçon salutaire en se préoccupant non seulement de l'heure présente, mais aussi de la destinée des générations à venir, d'où dépendra vraiment le salut de ce vaste empire. (*Journal de Genève.*)

J. COUDURIER.

* * *

Les écoles de Briey. — L'arrondissement de Briey, envahi après le recul des armées françaises, fut rattaché immédiatement à l'administration civile de Metz, c'est-à-dire placé sous l'autorité du préfet de cette ville, subordonné lui-même au gouverneur, général von Oven. La région d'Audun-le-Roman, sur laquelle nous avons des renseignements assez précis, dépend plus directement de Thionville ; elle est comprise dans le cercle (Kreis) de Thionville-Ouest.

Pendant les deux derniers mois de 1914 et au début de l'année 1915, sur l'ordre du Kreisdirektor de Thionville, les gendarmeries s'occupent de faire rouvrir le plus grand nombre d'écoles possible. Comme beaucoup de maîtres sont absents, soit qu'ils aient été mobilisés, soit qu'ils aient fui l'invasion, on recherche, pour les remplacer, les instituteurs en retraite, les jeunes gens et les jeunes filles pourvus de diplômes ou reconnus pour posséder une instruction plus étendue que l'instruction primaire élémentaire. C'est ainsi que l'on fait entrer en fonctions, dans la région d'Audun-le-Roman, outre plusieurs retraités, un élève-maître de l'Ecole normale de Nancy, un élève d'école primaire supérieure, une demoiselle auxiliaire des postes et télégraphes. La plupart de ces anciens ou nouveaux maîtres accepteront dans le but de rendre service à leurs compatriotes. Au commencement de l'année 1915, la moitié des classes environ sont pourvues de maîtres et les écoles à plusieurs classes fonctionnent, même avec un personnel incomplet.

Vers la même époque, l'administration allemande s'enquiert, auprès des maîtres en fonctions avant le mois d'août 1914, des dates de leur dernière nomination, de leur dernière promotion de classe. Dans certaines écoles, on prend les documents qui peuvent servir à

renseigner l'autorité allemande sur l'organisation de l'enseignement et la situation des maîtres, par exemple, les bulletins départementaux.

A la fin de l'année 1915, l'administration allemande élabora un règlement pour les écoles de l'arrondissement de Briey. Ce document, dont le texte intégral serait du plus haut intérêt, portait le titre suivant : « Ordonnance réglementant l'enseignement dans les écoles des pays occupés de Briey et Longwy ». Il était rédigé dans les deux langues et « prescrit » par le chef de l'administration civile (ou préfet) de Metz sous l'autorité du gouverneur militaire. Il comprenait vingt-trois articles dont voici l'essentiel :

La durée des classes est de trois heures le matin et de deux heures le soir. Les écoles sont ouvertes tous les jours, sauf le dimanche, les jours fériés, le mercredi soir et le samedi soir. Le Kreisdirektor a le droit de fixer les congés et vacances suivant les besoins de la région.

Les écoles sont placées sous la seule autorité de l'inspecteur primaire, dont la fonction s'exerce, sous le contrôle du Kreisdirektor. Les commissions scolaires, instituées par la loi française du 25 mars 1882, sont supprimées. Le maire n'a aucune autorité en matière scolaire ; sous sa responsabilité, les communes sont tenues d'assurer les besoins matériels du service.

Les articles les plus importants de l'ordonnance sont ceux qui concernent les matières à enseigner : suppression de l'enseignement de l'histoire, de l'instruction civique, des exercices militaires, de la géographie de la France et de l'Europe politique.

L'ordonnance prévoyait aussi des sanctions : 1^o le blâme, par le chef de l'administration civile pour infraction aux ordres de l'autorité allemande ; 2^o la révocation, dans le cas d'infraction grave ou de récidive.

Les maîtres des écoles libres étaient tenus aux mêmes obligations que les autres, inspectés et surveillés dans les mêmes conditions. Il était spécifié que ces écoles passeraitent entièrement sous la dépendance de l'administration allemande, si leurs propriétaires ou protecteurs actuels venaient à disparaître. C'était, en fait, la suppression de l'enseignement privé.

C'est le 1^{er} février 1916 que le nouveau règlement entrait en vigueur dans l'arrondissement de Briey. Les instituteurs en reçurent le texte, quelques jours avant cette date, par l'intermédiaire de la gendarmerie.

L'application de cette ordonnance dans les écoles de l'arrondissement de Briey transformait l'organisation de l'enseignement et essayait de l'orienter vers le germanisme.

Immédiatement après, les maîtres furent placés sous la surveillance d'un « instituteur principal » (Oberlehrer) remplissant les fonctions de directeur de plusieurs écoles.

Jusqu'à la rentrée d'octobre 1916, on avait laissé les livres français entre les mains des élèves. Mais à cette époque l'ordre fut donné par la Kreisdirection de Thionville de retirer tous les livres en usage dans l'arrondissement de Briey. Ils furent emportés par des camions automobiles : certaines écoles se trouvèrent entièrement dépouillées de leurs livres, cahiers, cartes géographiques, gravures, etc.

En retour, l'administration allemande envoya dans chaque école

un stock de livres. Ils étaient de deux sortes : 1^o un ouvrage de lectures françaises (en usage dans les écoles d'Alsace-Lorraine), divisé en deux années, les deux années suffisant pour tous les cours ; 2^o un livre de lectures allemandes, entièrement en allemand, et qui contenait, notamment, une poésie à la gloire du kaiser.

A la fin de 1916, l'administration ennemie, qui avait procédé à d'assez nombreuses révocations introduisait le plus possible de personnel allemand dans les écoles de l'arrondissement. La région de Jœuf (Jœuf, Homécourt, Auboué, Moutiers), région industrielle très peuplée, ne possédait plus aucun instituteur français le 1^{er} janvier 1917. Les écoles y sont entièrement germanisées : le français n'a plus qu'une heure par semaine à l'emploi du temps. Il en est de même pour plusieurs écoles des environs de Longwy. Ce personnel allemand n'est composé que de femmes, à part quelques instituteurs, militaires inaptes, remplissant les fonctions d'Oberlehrer. (Manuel général.)

BIBLIOGRAPHIES

La *Revue des Familles* a tenu à commémorer, par d'intéressants instantanés, la procession de la Fête-Dieu dans le Jura bernois, qui, comme on le sait, n'avait pas eu lieu depuis près de quarante ans. Les Genevois et avec eux tous les patriotes parcourront, satisfaits, un article fort bien pensé de P. B. sur M. Ador, article orné de clichés relatifs à la grandiose réception du nouveau conseiller fédéral à Genève. — Lire également dans ce numéro : Nos gloires nationales : Grandson et Morat (P. B.). — Le Sanatorium lacustre d'Estavayer (Dr Thürler). — Croquis de Paris (M. Demaison).

* * *

La *Société des Nations*, par Edgard Milhaud. Un vol. in-18, prix : 3 fr. 50. Librairie Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

Utopie hier, la « Société des Nations » est actuellement l'objectif des diplomatiies. Le message du Président Wilson avait déjà conféré l'investiture officielle à ces visées qui, jusque-là, paraissaient chimériques. La déclaration ministérielle du cabinet Ribot les avait consacrées. Et le 5 juin, dans un ordre du jour qui emporta la presque unanimité des suffrages, la Chambre des députés proclamait la nécessité de « Garanties durables de paix et d'indépendance pour les peuples, grands et petits, dans une organisation, dès maintenant préparée, de la Société des Nations ». On pressent que, dans l'universelle douleur, s'enfante un ordre nouveau du monde. Quelles sont les directives de ce grand courant qui entraîne les sociétés vers une humanité libre et organisée ? Quels sont les enseignements que doit en retirer notre pays ? Edgard Milhaud nous l'expose dans un livre clair, merveilleusement documenté et avec l'élan que donne la foi. Nul mieux que lui, qui avait déjà consacré sa vie à ces hautes idées avant qu'elles ne fussent de l'*actualité*, ne pouvait nous éclairer sur ce grand problème de l'heure présente.